

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 9 juin 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'ACCORD SUR LE PRIX DU PÉTROLE—LES NÉGOCIATIONS
ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'ALBERTA—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et son homologue albertain se réuniront demain pour tenter de mettre fin à l'impasse créée au sujet des prix du pétrole et comme cette impasse a paralysé la prospection pétrolière canadienne et a procuré des millions de dollars aux producteurs étrangers, nous laissant de plus en plus tributaires de sources précaires d'approvisionnement, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources négocie de bonne foi en évitant la tentation de marquer des points et qu'il s'efforce d'assainir la situation pétrolière au Canada.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA RÉTROACTIVITÉ DES AUGMENTATIONS SALARIALES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, au lieu de rendre les augmentations de traitement des membres de la Gendarmerie royale du Canada rétroactives au 1^{er} janvier 1981, comme il l'avait promis, le Conseil du Trésor ne les a accordées qu'à compter du 1^{er} avril. Étant donné cet abus de confiance de la part du gouvernement fédéral et les services exceptionnels que la GRC rend aux Canadiens, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre ordonne au Conseil du Trésor de respecter ses engagements envers les membres de la Gendarmerie royale du Canada en rendant leurs hausses salariales rétroactives au 1^{er} janvier 1981.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA MENACE DE PROFANER LE SANCTUAIRE BAH'A'I EN IRAN—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement iranien fait preuve du plus flagrant mépris à l'égard des droits de la communauté Baha'i en Iran, et qu'il a annoncé son intention de profaner le plus important sanctuaire Baha'i et d'en faire disparaître toute trace, je propose, avec l'appui du député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald):

Que la Chambre déplore la décision de profaner le lieu saint que trois millions de fidèles Baha'i à travers le monde considèrent comme le berceau et le symbole de leur foi, et que si le gouvernement iranien persiste dans cette persécution, la Chambre exhorte la Commission des Nations Unies sur les droits de la personne à reprendre son enquête sur l'attitude iranienne à l'égard de la communauté Baha'i en Iran.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA RÉTROACTIVITÉ DES AUGMENTATIONS SALARIALES—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, maintenant que le solliciteur général (M. Kaplan) est ici, peut-être pourrions-nous obtenir le consentement des députés d'en face aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement.

En juillet 1980, on a promis aux membres de la GRC que leurs hausses de traitement s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 1981 comme pour les autres effectifs policiers du Canada. Parce que la GRC n'a pas de syndicat pour lutter et lui obtenir des traitements et des conditions de travail convenables, le Conseil du Trésor a réussi la semaine dernière à tromper et filouter la GRC en annonçant des hausses salariales rétroactives au 1^{er} avril plutôt qu'au 1^{er} janvier 1981. Je propose donc, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):